



Groupe LAURENT-PERRIER

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX Assemblée Générale Mixte du Mardi 20 Juillet 2022

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du Groupe Laurent-Perrier, qui s'est tenue le Mercredi 20 Juillet 2022, a approuvé sans modification les résolutions relatives aux politiques de rémunération des mandataires sociaux et des dirigeants mandataires sociaux telles que présentées dans le Document d'Enregistrement Universel 2021-2022, comme suit :

Résolutions	Résultats du vote AG 20/07/2022	Lien vers le Document d'Enregistrement Universel 2021-2022
<p>10^{ème} résolution Approbation de la politique de rémunération, des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux membres du Directoire.</p>	Approuvé à 94,92 %	Paragraphe 4.1.3.2 Pages 103 et s.
<p>11^{ème} résolution Approbation de la politique de rémunération, des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président du Directoire.</p>	Approuvé à 94,92 %	Paragraphe 4.1.3.2 Pages 97 et s.
<p>12^{ème} résolution Approbation de la politique de rémunération, des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président du Conseil de Surveillance.</p>	Approuvé à 100 %	Paragraphe 4.1.3.2 Page 106

32 AVENUE DE CHAMPAGNE – 51150 TOURS-SUR-MARNE – FRANCE
TEL : 33 (0) 3 26 58 91 22 – FAX : 33 (0) 3 26 58 77 29

LAURENT-PERRIER, S.A. A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE AU CAPITAL DE 22 594 271,80 EUROS
R.C.S. REIMS B 335680096 - SIRET 335 680 096 00021 – APE 6420Z
CHAMPAGNE LAURENT-PERRIER – CHAMPAGNE SALON – CHAMPAGNE DELAMOTTE – CHAMPAGNE DE CASTELLANE

<p>13^{ème} résolution Approbation de la politique de rémunération, des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux membres du Conseil de Surveillance.</p>	Approuvé à 100 %	Paragraphe 4.1.3.2 Pages 106 et s.
<p>14^{ème} résolution Approbation des informations concernant l'ensemble des rémunérations de l'exercice écoulé.</p>	Approuvé à 100%	Paragraphe 4.1.3.2 Page 97
<p>15^{ème} résolution Approbation des éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2021-2022 à Monsieur Stéphane Dalyac, Président du Directoire.</p>	Approuvé à 98,15%	Paragraphe 4.1.3.2 Pages 97 et s.
<p>16^{ème} résolution Approbation des éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2021-2022 à Madame Alexandra Pereyre, Membre du Directoire.</p>	Approuvé à 100%	Paragraphe 4.1.3.2 Pages 103 et s.
<p>17^{ème} résolution Approbation des éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2021-2022 à Madame Stéphanie Meneux, Membre du Directoire.</p>	Approuvé à 100%	Paragraphe 4.1.3.2 Pages 103 et s.
<p>18^{ème} résolution Approbation des éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2021-2022 à Monsieur Patrick Thomas, Président du Conseil de Surveillance.</p>	Approuvé à 100%	Paragraphe 4.1.3.2 Page 106.
<p>19^{ème} résolution Approbation des éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2021-2022 à Madame Marie Cheval, Vice-Présidente du Conseil de Surveillance.</p>	Approuvé à 100%	Paragraphe 4.1.3.2 Pages 106 et s.

Tours-sur-Marne, le 20 Juillet 2022

Stéphane Dalyac - Président du Directoire